FOIRE AUX QUESTIONS
Programme de formation Boost MedTech – Concours Automne 2025

L'Institut TransMedTech encourage les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes en situation de handicap à poser leur candidature. Les personnes ayant des parcours non linéaires ou non traditionnels sont aussi encouragées à poser leur candidature.

1. Les dossiers de candidatures peuvent-ils être envoyés par courriel ?	Oui. Le dossier doit être envoyé en un seul document PDF par courriel à l'adresse : concours.transmedtech@polymtl.ca. La lettre de référence doit également être envoyée par courriel par la personne répondante à : concours.transmedtech@polymtl.ca. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué.
2. Est-ce qu'un.e étudiant.e dont le projet est en intelligence artificielle, technologie des données ou modélisation / simulation sans être associé à l'un des principaux secteurs technologiques de TransMedTech peut déposer une demande?	Non. L'intelligence artificielle, les technologies des données et la modélisation / simulation sont des axes transversaux et ne sont pas admissibles seuls. Les projets doivent obligatoirement être associés à l'un des quatre secteurs technologiques de TransMedTech (Technologies de santé numériques / Technologies pour la salle d'opération du futur & interventions du futur / Technologies pour le diagnostic et les soins personnalisés / Technologies émergentes pour réparer le corps).
3. Que comprend le sous-secteur de la santé numérique dans les Technologies de santé numérique ?	Cette sous-catégorie comprend les applications mobiles et numériques, les objets connectés, ainsi que l'optimisation des parcours de soins, entre autres.
4. Est-ce que le.la directeur.trice actuelle peut écrire la lettre de référence pour son étudiant.e ?	Oui si le.la directeur.trice a supervisé l'étudiant.e depuis au minimum 3 mois dans le cadre d'un stage ou de son projet de maitrise/doctorat. Non dans le cas où l'étudiant.e commence et n'a pas encore travaillé avec son.sa futur.e directeur.trice.

5. Est-ce qu'un.e étudiant.e qui a réalisé ses études précédentes dans un même établissement a les mêmes chances qu'un.e étudiant.e provenant d'une autre université?	Il n'y a pas de règle spécifique à cet effet. TransMedTech a comme mission d'attirer les meilleurs dans leur domaine respectif. Il importe de démontrer en quoi une formation au même endroit contribuera à fournir les compétences pertinentes pour une carrière de premier plan dans le domaine des technologies médicales. Par ailleurs, l'Institut TransMedTech souscrit à un programme de promotion et d'accès à l'égalité qui permet de contrer la discrimination et accepte la diversité, telle que définie par les différences d'origine ethnique et de religion, de sexe, de genre et d'orientation sexuelle, de statut d'Autochtone, de capacité et d'âge.
6. Est-ce que les étudiant.e.s obtiendront un diplôme de l'Institut TransMedTech?	Non. Les étudiant.e.s de niveau maîtrise et doctorat obtiendront un diplôme de leur université d'attache une fois leur programme d'études complété selon les règles en vigueur. Toutefois, le microprogramme, une fois reconnu par Polytechnique, donnera lieu à une attestation d'études supérieures.
7. Le rendement est-il évalué durant la période de versement de la bourse?	Le Comité conseil assure l'évaluation formative sur une base périodique. Une évaluation sommative sera réalisée à la fin de la période de versement de la bourse à l'aide d'un formulaire. Cette évaluation s'appuiera sur des indicateurs tels que le progrès du projet de recherche, les rencontres avec le Comité conseil, les bourses externes demandées et obtenues, les activités de formation enrichie, etc. Elle pourrait donner lieu à des recommandations à l'étudiant.e.
8. Est-ce qu'un.e étudiant.e ayant déjà obtenu une bourse TransMedTech peut faire une nouvelle demande pour un nouveau programme?	Oui. Si un.e étudiant.e a obtenu une bourse lors d'un concours précédent (par exemple pour une bourse de maîtrise) et souhaite faire une demande pour un nouveau programme (dans ce cas, une bourse au doctorat), sa candidature est admissible.
9. Si j'ai déjà une bourse d'un organisme fédéral ou provincial, puis-je être titulaire de bourse Boost MedTech ?	Oui. Nous encourageons les étudiant.e.s qui ont d'excellents dossiers à se présenter à différents concours (ceci est d'ailleurs une attente du programme). Si un.e étudiant.e détient ou obtient en cours de route une bourse ou un financement externe, le financement Boost MedTech sera ajusté en fonction du montant cumulable maximal (voir le ***Guide*** du concours) et des règles d'admissibilité qui s'appliquent.
10. Quel sera le taux de succès du concours?	Le taux de succès dépendra de la quantité des dossiers soumis ainsi que du budget disponible. À titre informatif, les bourses Boost MedTech pourront financer environ la moitié des étudiant.e.s du programme.

11. À partir de quel moment les étudiant.e.s recevront-ils ou elles leur bourse?	Pour le concours de l'Automne 2025, les titulaires sélectionné.e.s pourront recevoir leur bourse à partir du 1er janvier 2026 ou exceptionnellement en mai 2026 (session d'été) si les justifications sont valides (par ex. immigration).
12. La bourse est-elle rétroactive si le/la candidat.e admis.e a commencé son programme d'études avant le 1er janvier 2026 ?	Non, la bourse n'est pas rétroactive. La période avant la confirmation d'octroi de la bourse Boost MedTech ne sera pas financée.
13. Quelles sont les institutions membres du programme Boost MedTech ?	• Polytechnique Montréal • Université de Montréal • HEC Montréal • Université McGill • Université Laval
14. Est-ce qu'un.e étudiant.e peut être dirigé.e par un.e seul.e professeur.e ?	Non. Pour assurer la transdisciplinarité du programme de formation et des projets, un.e (ou 2) codirecteur.trice.s d'une autre discipline est exigé. Voici quelques exemples de codirection admissibles : • Professeur.e en génie + chercheur.euse biologiste • Professeur.e en génie + clinicien.ne-chercheur.euse (médecin) • Professeur.e en gestion de l'innovation + chercheur.euse en sciences biomédicales • Professeur.e en kinésiologie + chercheur.euse en génie logiciel

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter à concours.transmedtech@polymtl.ca.